Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".

LIMOGES METROPOLE

ARRETE

du 27 février 2026

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune du Palais-sur-Vienne

N° 27906

Le Président de Limoges Métropole,

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.151-51, R.151-52 et R.153-18,
VU la délibération en date du 18 février 2020 approuvant le Plan local d'urbanisme du Palais-sur-Vienne,
VU l'arrêté n° 87-2026-SET-T001 du 29 janvier 2026, portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Haute-Vienne,
VU notamment le document annexé, à savoir :
- l'arrêté n° 87-2026-SET-T001 du 29 janvier 2026, avec la liste des voies classées du département de la Haute-Vienne, et le plan du classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la commune du Palais-sur-Vienne,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la commune du Palais-sur-Vienne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune du Palais-sur-Vienne sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté.
A cet effet, a été reportée dans les annexes du document, la décision suivante :

- l'arrêté n° 87-2026-SET-T001 du 29 janvier 2026, portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Haute-Vienne

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie du Palais-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie du Palais-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole, durant un mois.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 04/03/2026

Publié le mercredi 04 mars 2026

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune du Palais-sur-Vienne

1 DOCUMENT - *Publié le 4 Mars 2026*

27906.pdf
(.pdf, 1,6 Mo)

TÉLÉCHARGER